

BOURG-LÈS-VALENCE

Convocation du 06/12/2023

Nombre de conseillers en exercice
Nombre de conseillers présents
Nombre de conseillers absents
Nombre de pouvoirs
Secrétaire de séance :
Danièle PAYAN

Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :
Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT, Robert TAFANKEJIAN, Audrey RENAUD, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Tanguy GERLAND, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, , Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Georges ISHACIAN
33
24
1
8
Sauf,
Thierry BELLE, pouvoir à Danièle PAYAN
Rachel VAQUE, pouvoir à Audrey RENAUD
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Rosaline ASLANIAN-HABRARD, pouvoir à Chantal BILLET
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO
Patrick PAGNOUX, pouvoir à Éliane GUILLON
Denis CLUZEL, pouvoir à Wilfrid PAILHES
Marie-Hélène MIRAMONT, pouvoir à Maria CARLOMAGNO
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire donne la parole à la nouvelle Directrice Générale des Services, Madame Troncy.

Madame Troncy présente son parcours professionnel. Passionnée de service public de proximité, elle souhaite apporter sa disponibilité, ses compétences ainsi que la passion de ce métier au profit de la commune et de ses habitants.

Monsieur Pothain rend hommage à Madame Rivasi, députée européenne écologiste, décédée le 29 novembre dernier.

Madame le Maire s'associe à cet hommage. Madame Rivasi aura marqué son action politique en direction de l'écologie et de l'environnement. Madame Rivasi était avant-gardiste au niveau des dossiers qu'elle a travaillés, des positions qu'elle a pu prendre, elle était unique en son genre. Elle était entendue non seulement sur le plan local mais aussi européen, sur le plan national voir international. C'était une femme de conviction.

Madame le Maire présente la nouvelle Directrice de la commande publique, des finances et des ressources informatiques, Madame Bos, qui a intégré la collectivité depuis le 16 octobre 2023. Elle vient du Département de l'Ain avec une grande expérience en matière juridique, financière et marchés publics.

Le poste de Directeur de l'Aménagement Urbain sera pourvu par Madame Mermet qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2024. Elle vient du Conseil Départemental de la Drôme où elle était en charge du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Madame le Maire désigne Madame Payan, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2022	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2023	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2023	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Madame Ranc souhaite retirer un mot dans le paragraphe concernant la délibération 28 sur l'avis relatif à l'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024. Elle rappelle la position de l'opposition : contre, si l'ensemble des dimanches proposés étaient maintenus et pour, si les fermetures concernaient uniquement les dates de fin d'année.

La modification a été faite par la Direction Générale.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

01. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION BOURG-LÈS-VALENCE JUMELAGES	Rapporteur M. MOURIER
---	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération et propose de désigner Monsieur Tfankejian et Madame Billiet.

Monsieur Ishacian souligne qu'il n'y aura donc pas de représentants de l'opposition et s'interroge sur le nombre de deux représentants.

Madame le Maire explique que deux représentants suffisent à l'échelle de la ville de Bourg-lès-Valence.

Monsieur Ishacian renouvelle le désaccord du groupe d'opposition quant à la décision de faire disparaître le comité de jumelage, une association bourcaine historique qui existait depuis 40 ans. Cette décision reflète, selon eux, un manque de considération envers tous les bénévoles du comité du jumelage qui se sont investis dans cette association et la volonté d'exclure le groupe d'opposition de toute vie municipale (mariages, centre musical, centre social de l'Allet...). Il rappelle que lorsque leur groupe était majoritaire, le groupe d'opposition de Madame Mourier était toujours représenté au sein du comité de jumelage. De ce fait, le groupe d'opposition votera contre.

Madame le Maire indique que la décision a été prise avec ceux qui constituent la nouvelle association, en particulier avec la présidente. Tous les bénévoles peuvent rejoindre cette nouvelle entité de jumelage. Le rattachement à l'office de tourisme permettra de donner plus d'envergure au jumelage avec les villes jumelles, notamment allemandes : Ebersbach an der Fils et Ebersbach Neugersdorf. Elle rappelle que l'ancien Maire ne permettait pas à l'opposition de célébrer les mariages, sauf une ou deux fois.

Monsieur Ishacian précise que ce n'est pas qu'une simple association, elle est liée au budget de la commune, et son existence ne tient qu'à la volonté de la municipalité. Elle est

exactement au même titre que le comité de jumelage connu auparavant et il n'y a absolument rien qui change mise à part qu'elle va être transférée à l'office de tourisme de Valence. Une dizaine d'élus étaient membres de plein droit dont deux membres de l'opposition. Il ajoute dans l'ancien comité, que Madame le Maire a fait le choix de réduire les membres et qu'elle ne respecte pas la démocratie en excluant encore une fois les élus d'opposition, pourtant investis pour servir la commune au même titre que les autres conseillers.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention(s) : 0

02. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS SELON LE PLAN COMPTABLE M57 – BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

03. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention(s) : 0

04. PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - BUDGET PRINCIPAL	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Monsieur Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

05. CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU VILLAGE DE NOËL 2023	Rapporteur D. PAYAN
--	-------------------------------

Madame Payan présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

06. VENTE D'UN BIEN MOBILIER D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 4600 € - MINIBUS 9 PLACES FIAT DUCATO ANNÉE 2011	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

07. VENTE D'UN BIEN MOBILIER D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 4600 € - CHARIOT ÉLEVATEUR DE MARQUE CLARK	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

08. CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET ADOLESCENTS POUR LES ANNÉES 2023 À 2026	Rapporteur E. GUIBOUD
---	---------------------------------

Madame Guiboud présente la délibération.

Monsieur Pailhès s'interroge sur la réouverture du local jeune de l'Allet et sur son devenir.

Madame le Maire indique que ce local est toujours sous scellés. La réouverture n'est pas prévue pour le moment, dans l'attente d'une nouvelle reconstitution.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

09. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ PORTANT SUR L'ACCUEIL DE 4 JEUNES EN CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE AU SEIN DU CENTRE DE LOISIRS LOUIS JOURDAN	Rapporteur E. GUIBOUD
--	---------------------------------

Madame Guiboud présente la délibération.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

10. CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame RANC indique que le groupe d'opposition partage l'idée que les services de police municipale doivent être renforcés. Elle souhaite savoir si l'opposition peut obtenir un état des effectifs du service police municipale dans son ensemble, avec le centre de supervision.

L'état des effectifs sera transmis au groupe d'opposition.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

11. CONVENTION DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE BOURG-LÈS-VALENCE À VALENCE POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE POMPÉRY
--

Rapporteur E. GUILLON

Monsieur Guillon présente la délibération.

Monsieur Tremblay souhaite confirmation que ces travaux sont de 18 000 euros TTC pour la ville de Bourg-lès-Valence mais que pour l'ensemble du projet, le montant est de 560 000 euros. Il s'interroge sur le commencement des travaux.

Madame Guillon indique que ce n'est pas la ville qui maîtrise le calendrier, les travaux devraient démarrer début 2024 mais l'opération a été retardée compte tenu des consultations infructueuses. Les marchés ne sont pas encore attribués et le montant indiqué, pour la part ville, est maximale. Elle précise que la rue Pompéry n'est pas concernée par les travaux car entièrement bourcaine, même si c'est la jonction de la rue qui est concernée.

Monsieur Tremblay informe que le bureau de tabac a sollicité la Ville pour avoir un dépose-minute.

Madame Guillon explique qu'il n'est pas possible de faire une place de dépose-minute au milieu de la route ni dans la descente de Bourg-lès-Valence. La seule solution serait de le réaliser côté Valence, elle laisse cette commune répondre.

Monsieur Tremblay demande si un projet a été réfléchi pour changer la descente car cela aurait permis de sécuriser vu la dangerosité du carrefour.

Madame Guillon précise qu'un plateau traversant va être réalisé, tout va être fait pour sécuriser le secteur. Monsieur Tremblay pense que cela ne sera pas suffisant.

Monsieur Tremblay souhaite savoir si des travaux seront envisagés rue Pompéry en même temps que le plateau traversant pour prévoir le passage des vélos.

Madame Guillon indique que tant que les travaux ne sont pas effectués au niveau de la ville de Valence, rien ne sera fait. La problématique du tènement Tékhil engendre des nuisances, cela complique la situation car le bien est tant en déshérence de succession. Des réponses sont attendues de l'État.

Madame Guillon apporte également des précisions sur le projet de rénovation des quais qui se fera en 3 phases.

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

12. CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE INTERCOMMUNAL ENTRE L'ÉTAT, VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE POUR LA PÉRIODE 2023-2025
--

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Monsieur Pailhès indique que c'est une délibération importante et qu'il faut rendre concret ce qui est voté ce soir. Il ne considère pas que la mise à jour de la loi SRU ait été imposée par l'État car les modifications ont été votées par les parlementaires après des débats importants. Pour montrer la vision de la ville portée par la majorité et le désaccord de l'opposition, il revient sur les opérations prévues sur l'Armailler (220 logements prévus), qui se rajoutent au projet de l'ancienne carrière, sur les 50 logements sur les berges du Rhône et sur les 60

logements prévus sur le site de l'ancienne salle des fêtes des Sapins. L'opposition est contre la densification, la bétonisation, et contre l'afflux de trafic routier engendré par les constructions.

Madame Gential rappelle la stratégie du PLU que l'on retrouve dans de nombreuses communes : densifier à l'intérieur du périmètre urbain, ce qui a permis de rendre des hectares agricoles ou en zones protégées naturelles. Une exception, l'Armailler, car il est très difficile de construire dans les "dents creuses" du centre ville, compte tenu du nombre de logements à réaliser. Il a été convenu avec l'état de constituer une réserve foncière sur l'Armailler. Cette réserve n'est pas intégrée dans les 235 logements sur lesquels la ville s'engage à travers le contrat de mixité sociale. Par ailleurs, 96 logements déjà construits comptent dans l'engagement des 235 logements. Pour Girodet, Madame Gential se réjouit que l'opposition apprécie l'idée d'un parc de loisirs, axe principal de travail de la majorité sur le mandat précédent. La possibilité d'un petit programme de logements est étudiée sur le secteur où il y a déjà des constructions. L'opération sur la salle des sapins fait partie d'une OAP, validée par le PLU car il y a beaucoup de terrains sur ce secteur dont certains appartiennent déjà à la ville, prévus pour la partie 2026/2028, mais la priorité reste bien sur le périmètre urbain.

Monsieur Pailhès revient sur Girodet. 50 logements sur ce secteur, ce n'est pas un petit projet selon lui. Il déplore que la ville n'ait pas préempté l'emprise dans l'entreprise Jalin et que la majorité ait exclu les éléments forts du secteur de la réflexion. L'opposition est très inquiète de la densification qui s'annonce et des problèmes de sécurité et de trafic routier que cela engendre.

Madame le Maire constate que l'opposition ne partage pas les objectifs que la Ville doit atteindre en nouveaux logements et aimerait que l'opposition propose des terrains permettant de remplir ses obligations en matière de logements sociaux pour que la Ville ne soit plus soumise à amende. Elle rappelle aussi que la Ville a besoin de petites opérations résidentielles pour son attractivité et que le secteur Girodet peut le permettre.

Monsieur Pailhès précise que ce n'est pas la typologie des logements qui est en cause mais la bétonisation.

Madame le Maire rappelle que le contrat de mixité sociale a été monté avec les opérations prévues au PLU.

Adopté à la majorité

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention(s) : 0

13. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente les rapports.

Monsieur Pothain demande si la municipalité a prévu de communiquer des informations concernant le compostage obligatoire et des actions d'accompagnement d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Madame Guillon rappelle que la compétence de la collecte des déchets appartient à l'agglomération. Valence Romans Agglo a déjà proposé une solution aux particuliers, soit l'installation de composteurs individuels. Pour réserver un composteur, il faut prendre contact avec l'agglomération ou faire une demande sur le site Agglaé : <https://agglae.fr/bourglesvalence/#mairie>. La commune a également installé 3 sites de compostage collectifs : 1 sur l'espace public de Chony, 1 en bas de l'immeuble Jean Moulin et 1 à l'école Sainte-Thérèse. Les copropriétés privées quant à elles devront réfléchir à une

solution. L'application de cette loi n'est pas simple, cette mesure va donc se mettre en place progressivement. La commune pourra mener des actions pour ses propres bâtiments.

14. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS	Rapporteur A. LAPEYRE
--	---------------------------------

Madame Lapeyre présente le rapport.

DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur M. MOURIER
---------------------------	---------------------------------

Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2023-154-DC-SCP	Mission de contrôle technique extérieur opération Passerelle, signature de l'avenant n°2	E. GUILLON
2023-160-DC-SCP	Fourniture, pose et maintenance des caméras de vidéoprotection urbaine, signature d l'avenant n°1 ayant pour objet de prix unitaires au BPU	E. GUILLON
2023-161-DC-DAF	Tarifs théâtre	E. GUILLON
2023-164-DC-SCP	Chantier passerelle, inspection détaillée initiale, signature du contrat	E. GUILLON
2023-167-DC-SCP	Travaux de fondations et de raccordement d'un bloc sanitaire PMR au parc Girodet, signature du contrat	E. GUILLON
2023-168-DC-DAF	Convention d'occupation précaire	E. GUILLON
2023-179-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire Moulin d'Albon, lots 2, 7,8,9 et 10, signature d'avenants	E. GUILLON
2023-180-DC-SCP	Transformation du stade des Chirouzes en parc stade végétalisé, signature du lot n°2 Végétalisation	E. GUILLON
2023-181-DC-SCP	Fourniture de matériel divers pour les écoles et les accueils de loisirs, signature des lots n°1 et 2	E. GUILLON
2023-183-DC-SCP	Communication institutionnelle, signature de l'accord-cadre	E. GUILLON
2023-188-DC-DAO	Acquisition d'un chariot front électrique d'occasion	E. GUILLON
2023-189-DC-DST	Acquisition d'une remorque porte-engin gourdon PE 6000	E. GUILLON
2023-190-DC-SCP	Accord-cadre de travaux de marquage routier, signature de l'avenant n°2 ayant pour objet l'ajout d'un prix unitaire au BPU	E. GUILLON
2023-191-DC-SCP	Requalification de la rue Auguste Perret des abords de l'ilot Fn signature des avenants n°1 aux lots n°1 et 2	E. GUILLON
2023-192-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, lots n°3 et 13, signature d'avenants	E. GUILLON
2023-193-DC-SCP	Réhabilitation du groupe scolaire du Moulin d'Albon, lots n°5, signature de l'avenant n°2	E. GUILLON
2023-194-DC-SCP	Entretien des adoucisseurs, signature de l'avenant n°2	E. GUILLON

2023-196-DC-SPO	Mise à disposition à titre onéreux d'une installation sportive	E. GUILLON
2023-197-DC-SCP	Chantier Passerelle, inspection détaillée initiale, signature de l'avenant n°1	E. GUILLON
2023-200-DC-DAF	Convention d'occupation précaire	E. GUILLON
2023-201-DC-SCP	Mission de maîtrise d'œuvre opération Passerelle, modification de l'avenant n°5	E. GUILLON
2023-203-DC-DAF	Convention d'occupation précaire	E. GUILLON
2023-204-DC-DAF	Convention d'occupation du domaine public	E. GUILLON
2023-205-DC-DAF	Convention d'occupation précaire	E. GUILLON
2023-206-DC-DAO	Remboursement de sinistre	E. GUILLON
2023-207-DC-DAF	Achat d'ordinateurs portables et téléphones portables	E. GUILLON

Monsieur Pailhès souhaite connaître le coût global de la rémunération de l'architecte concernant la décision n°2023-201-DC-SCP sur la mission de maîtrise d'œuvre opération Passerelle.

Madame Guillon répond que le montant total avec les avenants est de 1 381 000 €.

Monsieur Pailhès s'interroge également sur la décision n°2023-183-DC-SCP concernant la signature d'un accord cadre de 210 000 euros de 3 ans pour des prestations de communication institutionnelle. Il s'agit du deuxième de ce mandat. Il indique qu'avec le montant de ces frais de communication, l'indemnité SRU pourrait être payée et la baisse du montant des subventions de certaines associations pourrait être évitée. L'opposition souhaite savoir à quoi correspond ces frais de communication.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place des actions de communication institutionnelle. N'ayant pas de directeur de cabinet, cette agence a permis par exemple la mise en place de plusieurs actions telles que la maison du pouvoir d'achat, le plan commerces, l'annuaire des commerçants, le site internet de la Ville... Cette agence a été sélectionnée selon certains critères dans le cadre d'un appel d'offres, dans le respect des critères de la consultation. Elle permet de mettre à disposition de la collectivité, des spécialistes dans les différents domaines de la communication.

Monsieur Pailhès explique que payer 210 000 euros de frais de communication soit plus de 400 000 € alors que des efforts sont demandés à tous durant cette mandature, en cette période de crise, est assez choquant.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'un accord-cadre, ce qui signifie que la Ville a un accord de 210 000 euros pour 3 ans mais ne dépense pas nécessairement cette somme en totalité. La commune est facturée en fonction des actions demandées et menées. Elle ajoute qu'embaucher un directeur de cabinet coûterait bien plus à la collectivité.

Monsieur Pailhès souhaite donc connaître le montant utilisé depuis le début du mandat pour cette prestation.

Madame le Maire répond qu'il doit rester environ 10 000 euros sur les 210 000 euros prévus.

Monsieur Pailhès précise que 200 000 euros de frais de communication ont été dépensés sur 210 000 euros.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

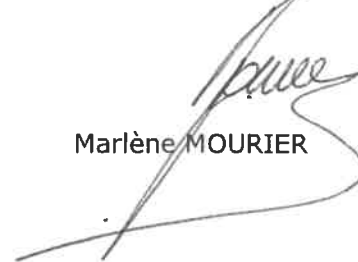
Madame le Maire clôt la séance à 20h16.

Secrétaire de séance



Danièle PAYAN

Présidente de séance



Marlène MOURIER

